



- ZONAGE REGLEMENTAIRE**
- Zone A Urbaniser souple
 - Zone d'urbanisation future après révision ou modification du PLU
 - Zone Agricole
 - Zone Agricole Protégée
 - Zone agricole correspondant à l'emprise du domaine skiable
 - Zone protégée où l'on note la présence d'équipements liés à la pratique du ski alpin
 - Zone du domaine skiable comprenant des parcours d'évolution d'engins motorisés
 - Zone du domaine skiable comprenant des restaurants d'altitude
 - Zone du domaine skiable comprenant des yourtes à vocation d'accueil et de restauration
 - Zone Naturelle
 - Zone Naturelle de Loisirs
 - Zone Naturelle Protégée
 - Zone protégée où l'on note la présence d'équipements liés à la pratique du ski alpin
 - Zone naturelle correspondant à l'emprise du domaine skiable
 - Zone Naturelle correspondant à l'emprise du domaine skiable et au camping des Brévières
 - Zone Naturelle de Loisir
 - Zone du domaine skiable et de la base nautique
 - Secteur de taille et capacité limitée
 - Zone Naturelle correspondant à des aménagements nécessaires aux hameaux
 - Zone Urbanisée d'habitat ancien
 - Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs
 - Zone Urbanisée modérément dense à dominante de collectifs

- PRESCRIPTIONS**
- patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment témoin de l'histoire rurale
 - Chalet d'alpage
 - Élément patrimonial
 - Exploitation agricole
 - Autre : équipements, réseaux et emplacements réservés
 - Limitation de hauteur au titre de l'article R151-41
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives (L151-18)
 - 73296_PRESCRIPTION_SURF_20230808
 - hauteur maximale
 - secteur de taille et capacité d'accueil limitées STECAL
 - OAP
 - secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre architectural au titre du L151-19
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R.123-11b) : Zone PPRN bleu et violet (prescriptions et recommandations)
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R.123-11b) : Zone PPRN orange (maintien à l'existant)
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R.123-11b) : Zone PPRN rouge (non constructible)
 - OAP relatives à la réhabilitation, la reconstruction, la mise en valeur ou l'aménagement (L.151-7 4°)
 - règle hauteur surélévation interdite
 - secteur à programme de logements de mixité sociale
 - Implantation des constructions par rapport aux voies, et emprises publiques (L151-18)
 - Limite de constructibilité afin de préserver une qualité paysagère en bordure du lac de Tignes
 - Réalisation d'espace libre
 - Secteur à programme de logements mixité sociale en zone AU (L151-15 et R151-38 3°)
 - Secteur de diversité commerciale à protéger (L151-16 et R151-37 4°)
 - Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (L.151-23 al.2 et R.151-43 6°)
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski (L151-38 al.2 et R151-48 3)
 - Zone humide
 - élément de continuité écologique : Coeur du Parc National de la Vanoise
 - élément de continuité écologique : aire optimale d'adhésion du Parc National de la Vanoise
 - limite de constructibilité afin de préserver une qualité paysagère en bordure du lac
 - emplacement réservé

ECHELLE

1:20200

Numéro/Objet	Bénéficiaire	Surface Parcelles
BR100	Urbanisme	1000
BR101	Urbanisme	1000
BR102	Urbanisme	1000
BR103	Urbanisme	1000
BR104	Urbanisme	1000
BR105	Urbanisme	1000
BR106	Urbanisme	1000
BR107	Urbanisme	1000
BR108	Urbanisme	1000
BR109	Urbanisme	1000
BR110	Urbanisme	1000
BR111	Urbanisme	1000
BR112	Urbanisme	1000
BR113	Urbanisme	1000
BR114	Urbanisme	1000
BR115	Urbanisme	1000
BR116	Urbanisme	1000
BR117	Urbanisme	1000
BR118	Urbanisme	1000
BR119	Urbanisme	1000
BR120	Urbanisme	1000
BR121	Urbanisme	1000
BR122	Urbanisme	1000
BR123	Urbanisme	1000
BR124	Urbanisme	1000
BR125	Urbanisme	1000
BR126	Urbanisme	1000
BR127	Urbanisme	1000
BR128	Urbanisme	1000
BR129	Urbanisme	1000
BR130	Urbanisme	1000
BR131	Urbanisme	1000
BR132	Urbanisme	1000
BR133	Urbanisme	1000
BR134	Urbanisme	1000
BR135	Urbanisme	1000
BR136	Urbanisme	1000
BR137	Urbanisme	1000
BR138	Urbanisme	1000
BR139	Urbanisme	1000
BR140	Urbanisme	1000
BR141	Urbanisme	1000
BR142	Urbanisme	1000
BR143	Urbanisme	1000
BR144	Urbanisme	1000
BR145	Urbanisme	1000
BR146	Urbanisme	1000
BR147	Urbanisme	1000
BR148	Urbanisme	1000
BR149	Urbanisme	1000
BR150	Urbanisme	1000
BR151	Urbanisme	1000
BR152	Urbanisme	1000
BR153	Urbanisme	1000
BR154	Urbanisme	1000
BR155	Urbanisme	1000
BR156	Urbanisme	1000
BR157	Urbanisme	1000
BR158	Urbanisme	1000
BR159	Urbanisme	1000
BR160	Urbanisme	1000
BR161	Urbanisme	1000
BR162	Urbanisme	1000
BR163	Urbanisme	1000
BR164	Urbanisme	1000
BR165	Urbanisme	1000
BR166	Urbanisme	1000
BR167	Urbanisme	1000
BR168	Urbanisme	1000
BR169	Urbanisme	1000
BR170	Urbanisme	1000
BR171	Urbanisme	1000
BR172	Urbanisme	1000
BR173	Urbanisme	1000
BR174	Urbanisme	1000
BR175	Urbanisme	1000
BR176	Urbanisme	1000
BR177	Urbanisme	1000
BR178	Urbanisme	1000
BR179	Urbanisme	1000
BR180	Urbanisme	1000
BR181	Urbanisme	1000
BR182	Urbanisme	1000
BR183	Urbanisme	1000
BR184	Urbanisme	1000
BR185	Urbanisme	1000
BR186	Urbanisme	1000
BR187	Urbanisme	1000
BR188	Urbanisme	1000
BR189	Urbanisme	1000
BR190	Urbanisme	1000
BR191	Urbanisme	1000
BR192	Urbanisme	1000
BR193	Urbanisme	1000
BR194	Urbanisme	1000
BR195	Urbanisme	1000
BR196	Urbanisme	1000
BR197	Urbanisme	1000
BR198	Urbanisme	1000
BR199	Urbanisme	1000
BR200	Urbanisme	1000

Commune de Tignes



Plan Local d'Urbanisme

4.1 - Plan général
Modification n°1

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du :
30 septembre 2019

Modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du :
08 août 2023

